

Mouvement départemental 2018

Fiche descriptive de poste à profil

Nature du poste :

Dispositif d'accueil d'enfants de moins de trois ans

Référence :

Circulaire n° 2012- 202 du 18 décembre 2012 parue au BO n°3 du 15 janvier 2013.

Circulaire n° 2009- 098 du 17 août 2009 portant sur le référentiel de compétences des enseignants du premier degré exerçant en écoles et classes maternelles.

Compétences souhaitées :

- Bonne connaissance de l'école maternelle, de ses pratiques et de ses attentes,
- Connaissance des besoins spécifiques des tout petits,
- Capacités relationnelles, qualités d'accueil et d'écoute,
- Aptitude à travailler en équipe, à initier et développer des partenariats,
- Volonté de s'engager dans une démarche innovante,
- Volonté d'entrer dans une démarche de formation (formation spécifique),
- Capacité à rendre compte d'une pratique professionnelle particulière et à la partager,
- Compétences dans la création et la formalisation d'outils (propres à l'enseignement et à l'intention des élèves).

Nature des missions confiées :

- Accueillir l'enfant et ses parents afin de créer une relation de confiance avec l'enseignant,
- Soutenir cet accueil par la préparation à une première scolarisation,
- Considérer spécifiquement dans sa pratique pédagogique les besoins des enfants de 2 ans,
- Rechercher la participation active des parents,
- Permettre aux enfants fréquentant un dispositif d'accueil petite enfance d'intégrer progressivement la classe des tout petits.

Modalités d'action :

Concertation et suivi dans le cadre des projets partenariaux locaux,
Contribution à la régulation et à l'évaluation du dispositif.

Modalités de recrutement :

Les enseignants souhaitant postuler devront impérativement s'informer des conditions particulières de fonctionnement de l'école par consultation de son projet, par contact avec le directeur de l'école concernée et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription.

Ils adresseront, par la voie hiérarchique, leur candidature motivée accompagnée d'un curriculum vitae, à la Direction des Services départementaux de l'Education nationale du Cher ; ils seront entendus par une commission. L'affectation sera prononcée à titre définitif, dans le cadre du mouvement départemental.